

COMMUNE
de
LIMERSHEIM
67150



Tel / Fax: 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

**Nombre de membres du Conseil
Municipal élus :**
15

**Nombre de membres qui se
trouvent en fonction :**
15

**Nombre de membres présents ou
représentés à la séance :**
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 juin**

L'an deux mille quatorze

Le vingt juin

le Conseil Municipal de la Commune de LIMERSHEIM, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Stéphane **SCHAAL**.

Etaient présents :

M. Stéphane **SCHAAL**, Maire

Mme Olivia **WEISSROCK**, Adjointe au Maire

M. Pierre **GIRARDEAU**, Adjoint au Maire

M. Sébastien **HURSTEL**, Adjoint au Maire

Mmes Adeline **CAYE**, Chantal **DIEBOLT**, Anita **ECKERT**,
Bernadette **SEURET**

MM. Hyacinthe **HUGEL**, Bernard **HURSTEL**, Guillaume **LUTZ**,
Michel **MUTSCHLER**, Philippe **SCHAAL** et Arnaud
WACHENHEIM

Absents excusés :

M. Quentin **FENDER**

Absents non excusés : Néant

Procurations :

M. Quentin **FENDER** pour le compte de M. Stéphane **SCHAAL**

N° 01/07/2014 LOTISSEMENT BINNEN : AVIS DE PRINCIPE

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes

CONSIDERANT que le Conseil Municipal de LIMERSHEIM souhaite réaliser un lotissement communal dans le prolongement de la rue Binnen.

CONSIDERANT que la Commune de LIMERSHEIM souhaite réaliser un lotissement de qualité en réponse à un besoin diversifié de logement et à prix maîtrisé, à savoir : accession libre, accession aidée et/ou locatif aidé pour les jeunes, les moins jeunes et les primo-accédants.

CONSIDERANT l'entrevue du jeudi 12 juin 2014 en Mairie de Limersheim avec M. Benoît GAUGLER, Directeur de l'EPF du Bas-Rhin et de Mme Paulette ALBERT, SDAUH.

OUIË l'exposé de M. le Maire et de M. Michel MUTSCHLER, Président de la Commission lotissement

ET APRES en avoir délibéré,

EMET

Un avis de principe favorable à la réalisation d'un lotissement communal dans le prolongement de la rue Binnen.

EMET EGALEMENT

Un avis de principe favorable à la consultation de l'EPF du Bas-Rhin pour l'acquisition du foncier concernant l'aménagement de ce lotissement dans le prolongement de la rue Binnen.

AUTORISE

Le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter l'EPF du Bas-Rhin pour l'acquisition du foncier de ce lotissement communal dans le prolongement de la rue Binnen.

POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément à l'arrêté du 6 juin 2014

Vote fait à bulletins secrets, ont été nommés :

En tant qu'élus titulaires :

- Stéphane SCHAAL (14 voix pour, 1 vote blanc)
- Pierre GIRARDEAU (14 voix pour, 1 vote blanc)
- Olivia WEISSROCK (14 voix pour, 1 vote blanc)

En tant qu'élus suppléants :

- Sébastien HURSTEL (14 voix pour, 1 vote blanc)
- Anita ECKERT (14 voix pour, 1 vote blanc)
- Quentin FENDER (14 voix pour, 1 vote blanc)

Le procès-verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est attaché au présent compte-rendu.

Lotissement rue Binnen

Le projet de délibération d'avis de principe a été distribué en séance en plus d'une lettre de la société AMIRAL et plus précisément de M. LE DROGUENE.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre avait eu lieu le 15 mai dernier en présence des adjoints et de M. Michel MUTSCHLER, président de la Commission Lotissement, avec M. LE DROGUENE qui insistait fortement pour faire le lotissement qui selon lui, lui serait dû parce que la société a longtemps travaillé sur le dossier et selon sa lettre, beaucoup d'étapes, réunions et projets ont été menés avec l'ancienne municipalité.

Or, Mme Chantal DIEBOLT, qui participait aux réunions avec l'ancienne municipalité, en tant que membre de la Commission Urbanisme affirme que certains propos de la lettre d'AMIRAL sont faux.

Aussi, dans sa lettre M. LE DORGUENE demande d'ajouter deux points à la prochaine réunion du conseil municipal de Limersheim.

M. le Maire rappelle que selon le Code Général des Collectivités Territoriales, seul le Maire a pouvoir sur l'ordre du jour d'y mettre les points ou en ajouter si la majorité des conseillers municipaux le demande.

En ce qui concerne le projet de lotissement, M. le Maire ainsi que M. Michel MUTSCHLER rappellent qu'une délibération avait été prise en juin 2013 par l'ancienne municipalité, toujours valide, dans laquelle, à l'unanimité, le conseil avait voté contre la mise à disposition du chemin rural dans le prolongement de la rue Binnen et la rétrocession des équipements communs et des terrains d'assiettes de la voirie du lotissement.

Le 12 juin 2014, une rencontre a eu lieu entre M. le Maire, les Adjoints, M. Michel MUTSCHLER, président de la Commission Lotissement, l'EPF représenté par M. GAUGLER et le SDAUH représenté par Mme ALBERT.

M. le Maire ainsi que M. Michel MUTSCHLER expliquent que si le dossier d'acquisition foncière du futur lotissement est accepté par l'EPF, ce dernier est prêt à réaliser le portage financier du foncier du futur lotissement, y compris de la zone classée en IIAU, située entre l'ancien lotissement et notre projet.

L'EPF serait donc propriétaire des deux zones IAU et IIAU et revendrait les parcelles qu'à la Commune.

Dans le cadre de cet achat, l'EPF se charge également des procédures d'éviction et de transfert des baux ruraux avec les agriculteurs.

L'achat réalisé par l'EPF permet également un paiement rapide aux propriétaires, indique M. Michel MUTSCHLER, contrairement à l'achat par la société AMIRAL.

Le prix d'achat des terrains par l'EPF est celui donné par le service des domaines (services fiscaux) donc moins élevé que celui proposé par la société AMIRAL.

L'EPF n'achètera pas les terrains au-delà du prix des domaines.

Journée Prophycom « Entretien durable des espaces communaux »

Mme Bernadette Seuret propose aux conseillers municipaux de participer à une journée de sensibilisation « entretien durable des espaces communaux » qui aura lieu à la Communauté de Communes Barr-Bernstein (57 rue de la Kirneck à Barr) le mardi 23 septembre de 8h30 à 16h. Stéphanie centralisera les demandes de participation des personnes intéressées et les enverra par mail. Le délai maximum pour répondre est le 4 septembre 2014 afin que Stéphanie puisse envoyer les inscriptions de Limersheim à la Fredon Alsace.

Périscolaire de la CCPE

M. le Maire informe les conseillers municipaux de sa réunion à la Communauté des Communes du Pays d'Erstein, ce jour, concernant le point sur la mise en place du périscolaire à compter de la rentrée 2014.

Selon le retour des questionnaires aux familles, à Limersheim, 3 familles sont intéressées pour le périscolaire avant l'école (avant 8 h 00), 13 familles pour le périscolaire après l'école (après 15 h 30), 4 pour le restaurant scolaire à midi (les lundis, mardis, jeudis, vendredis), 6 pour le repas du mercredi midi et 2 pour l'accueil du mercredi après-midi.

Le périscolaire du mercredi sera assuré sur le site de St Ludan uniquement. Suite à une question concernant la tarification, M. le Maire et Mme Anita ECKERT indiquent que ce dernier est calculé sur le quotient familial.

Inscriptions périscolaire à St Ludan

Stéphanie se chargera d'afficher l'information qui nous a été transmise par mail à l'école. C'est une information pour les parents concernant une 1^{ère} inscription dans une structure d'accueil périscolaire. Une permanence est organisée à Hipsheim, 2A rue du Relais Postal, le lundi 30 juin 2014 de 16 h 00 à 20 h 00.

Commission Finances

Avant l'été, M. le Maire aimerait réunir la Commission des Finances pour faire le point sur les réalisations faites et sur le départ de Cécile en fin d'année. La date retenue est le 1^{er} juillet 2014 à 20 h 00. La convocation sera envoyée par mail à l'ensemble des membres.

Commission Travaux

M. Pierre GIRARDEAU réunira la Commission Travaux le 15 juillet 2014.

Commission Tourisme et Déplacement de la CCPE

Mme Chantal DIEBOLT informe des champs d'actions de la Commission dont elle fait partie à la Communauté des Communes du Pays d'Erstein et des échanges qu'elle a déjà pu avoir en réunion. Principalement, cette commission est axée sur le tourisme, les déplacements, l'entretien des parkings de la gare, les sentiers pédestres, les taxes de séjours...etc...

Commission Vivre Ensemble

M. Sébastien HURSTEL informe les membres du conseil municipal que la prochaine réunion de commission Vivre Ensemble aura lieu Lundi 23 juin 2014. Une réunion pour commencer la rédaction du Blattel de fin d'année est prévue le 25 juin 2014 à 20 h 00. Pour l'instant, seules 3 personnes se sont manifestées pour contribuer au travail. Si d'autres aimeraient s'y joindre, il ne faut pas hésiter.

La commission Vivre Ensemble aimerait organiser un séminaire dans le but de réunir les habitants du village le temps d'une journée en faisant le tour du village et en échangeant. Il s'agirait d'une rencontre conviviale et totalement informelle. Des dates pour cet évènement seront proposées et communiquées par mail pour validation.

Stockage pompiers

M. Michel MUTSCHLER demande à M. le Maire si un emplacement serait disponible afin que les pompiers puissent stocker leur matériel trop encombrant pour leurs locaux actuels et demande la possibilité de stockage dans l'ancienne école maternelle, rue du Vin. M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Prochain Qui ? Quand ? Quoi ?

M. le Maire informe que dans le prospectus à venir, une information sera faite sur le projet de lotissement à Limersheim afin que les propriétaires soient au courant de l'avancement du dossier.

Fin de la séance à 19 h 40.

SUIVENT LA SIGNATURE DU MAIRE, DES ADJOINTS ET AUTRES CONSEILLERS MUNICIPAUX